

Paris, 24 juin 2020

4 nouvelles destinations labellisées « Vignobles & Découvertes »

Atout France a le plaisir d'annoncer l'attribution du label Vignobles & Découvertes à quatre nouvelles destinations :

- **Beaujolais - Destination Beaujolais**
- **Sud-Ouest - Irouléguy, le vignoble de la montagne basque**
- **Languedoc - Vignobles de Virdoule Camargue**
- **Forez-Roannais, aux racines de la Loire**



*La tour navarraise du domaine Brana, Irouléguy
Crédit : Pierre Carton*

Ces nouvelles labellisations portent à **71 le nombre de destinations** concernées sur tout le territoire national et, pour la première fois, à plus de 5 000 le nombre de prestataires labellisés Vignobles & Découvertes (hébergement, restauration, visite de cave et dégustation, musée, événement, etc.).

Cette dynamique positive du label Vignobles & Découvertes, conduite en étroite relation avec le Conseil supérieur de l'œnotourisme présidé par Hervé Novelli, vient consolider la stratégie d'Atout France en matière de développement de l'œnotourisme en contribuant à la structuration d'une offre cohérente et de qualité.

Atout France souhaite, par ailleurs, travailler conjointement avec la Fédération Vignobles & Découvertes dans les semaines et mois à venir pour aller encore plus loin dans la qualification de l'offre et l'optimisation du label au service du développement de la filière.

La structuration de l'offre, couplée au développement d'une capacité à créer de l'intelligence économique spécifique à la filière, la formation et des actions de stimulation de la demande constituent les quatre axes de la stratégie d'Atout France en matière de développement œnotouristique.

Pour rappel, avant la crise du Covid-19, on comptait **10 millions d'œnotouristes** par an en France, dont 5,2 millions de Français, pour un total de recettes estimées à 5,2 milliards d'euros.

Cet été, l'œnotourisme en France a tout pour séduire les vacanciers et sera pleinement valorisé dans le cadre de la campagne digitale **#CetÉtéJeVisiteLaFrance** mise en place par Atout France sur le marché domestique.

Créé en 2009, le label Vignobles & Découvertes est attribué pour une durée de 3 ans par Atout France, après vérification par celle-ci du respect d'un cahier des charges très précis puis recommandation du Conseil supérieur de l'œnotourisme. Il distingue les destinations à vocation touristique et viticole proposant une offre de produits multiples et complémentaires et permettant au client de faciliter l'organisation de son séjour et de s'orienter vers des prestations qualifiées.

Le label vise aussi à développer la mise en réseau des professionnels d'une destination et à favoriser l'émergence de produits en adéquation avec les nouvelles attentes et pratiques des clientèles touristiques adeptes de l'œnotourisme.